

SMÉDAR

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014



ÉDITO



Chère Madame, Cher Monsieur,

Le 18 août 2015, la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte a été promulguée.

Le Smédar, engagé dans la valorisation et la réduction des déchets, depuis plusieurs années, va poursuivre dans cette voie.

Sa politique volontariste et celle de ses adhérents, intégreront donc les orientations définies par la nouvelle loi.

Les objectifs de celle-ci, tels que la réduction de 10 % des déchets ménagers et le recyclage de 55 % des déchets non dangereux d'ici 2020, sont ambitieux.

Ils vont demander l'adhésion et l'implication de chacun.

"Extraire, fabriquer, consommer, jeter" est donc un concept révolu.

C'est la raison pour laquelle, le Smédar a répondu à l'appel à candidature "Territoires zéro déchet, zéro gaspillage" du Ministère du Développement Durable. Le syndicat entend ainsi conforter sa politique de réduction des déchets à la source, enjeu fondamental pour lequel ses agents, et notamment les assistants de communication de proximité, se mobilisent au quotidien.

L'autre enjeu du siècle, est de renforcer l'acte du tri afin de donner une seconde vie à la matière et étudier des modes novateurs de valorisation.

Afin d'accompagner ces changements, le Smédar va engager des travaux de modernisation de son centre de tri et permettre l'affinage de plastiques jusqu'alors non valorisés.

Cette modernisation a pour objectifs de favoriser l'économie circulaire par le recyclage et de tendre vers un abaissement des coûts de traitement.

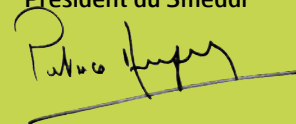
De beaux projets en perspective pour préparer l'avenir...

Concernant le bilan de l'activité 2014, vous trouverez les informations les plus notables dans ce rapport.

Je vous en souhaite une bonne lecture.

Bien cordialement,

Patrice DUPRAY,
Président du Smédar







SOMMAIRE

ÉDITO	3
UNE COMPÉTENCE MUTUALISÉE	6
ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ COMME FILS CONDUCTEURS	8
UNE COMMUNICATION DIVERSIFIÉE	10
OBJECTIF PRÉVENTION	12
LE RECYCLAGE EN AUGMENTATION	14
TRIER POUR ÉCONOMISER	16
UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE POUR L'ACTIVITÉ COMPOSTAGE	18
UN TRAITEMENT ADAPTÉ À LA COMPOSITION DES DÉCHETS	20
DE LA CHALEUR ET DE L'ÉLECTRICITÉ GRÂCE AUX DÉCHETS	22
LES AUTRES FILIÈRES DE TRAITEMENT	24
LE TRANSPORT ET LA PESÉE	26
LES REPRÉSENTANTS ÉLUS	28
L'ORGANIGRAMME DES SERVICES	31
LE FINANCEMENT DU SERVICE	32
LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET L'INVESTISSEMENT	34
L'ÉQUILIBRE FINAL DU BUDGET	36
LES PARTENAIRES DU SMÉDAR	38



UNE COMPÉTENCE MUTUALISÉE

Créé en 1999, le Smédar est le Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen. 165 communes adhèrent au syndicat et bénéficient d'un système mutualisé de valorisation des déchets.

Après dix années de construction de son schéma global multifilières, le Smédar est aujourd'hui un acteur à part entière du développement durable. Recyclage, compostage, valorisation énergétique, chaque type de déchets bénéficie d'une transformation grâce aux équipements du syndicat.

607 000 HABITANTS

Sept collectivités lui ont ainsi délégué la compétence "traitement" afin de mutualiser leurs actions dans ce domaine : la Métropole Rouen Normandie, la Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime (ville de Dieppe), le Somvas, la CC* du Moulin d'Ecalles, la CC* Saint-Saëns Porte de Bray, la CC* du Plateau de Martainville et la CC* des Portes Nord-Ouest de Rouen (voir carte ci-contre). Le Smédar regroupe ainsi près de 607 000 habitants, soit 49 % de la population du département de Seine-Maritime.

Le Comité du Smédar, Présidé par Patrice Dupray, est composé de 64 membres, représentants de ces intercommunalités. Celui-ci a été renouvelé en 2014 pour un mandat de six ans.

Les équipements du syndicat intègrent les technologies les plus avancées et permettent d'atteindre les objectifs fixés par la législation.

L'essentiel des traitements se réalisent sur l'écopôle Vesta grâce à l'unité de valorisation énergétique, au centre de tri des déchets recyclables, à l'unité transport-logistique-maintenance et enfin aux unités de traitement des encombrants et des mâchefers. Cinq quais de transfert et deux plateformes de compostage complètent le dispositif.

Au total, ce sont près de 500 000 tonnes de déchets qui ont été valorisées en 2014.

* Communauté de Communes.

VALENSEINE, L'OPTIMISATION DES APPORTS

Créée en 2004 par le Smédar qui en est l'actionnaire majoritaire, Valenseine est une Société d'économie mixte (SEM), adhérente à la fédération des Entreprises Publiques Locales. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 8 749 043 € H.T. en 2014.

Par convention avec le syndicat, cette SEM est chargée de l'optimisation des apports pour les différents équipements du Smédar, notamment pour les incinérables à l'UVE Vesta. Le Smédar a également confié à Valenseine la commercialisation du compost et du bois-énergie produits sur les plateformes de traitement de déchets verts et du mâchefer issu de l'incinération.

L'entreprise est titulaire des marchés publics de traitement des déchets ménagers de la Communauté d'agglomération Seine-Eure, du Sygom de l'Eure et des services techniques des villes de Rouen et Sotteville-lès-Rouen.

En plus de ses activités commerciales, Valenseine peut être missionnée par le Smédar pour la création et l'exploitation d'activités industrielles. Enfin, dans le cadre de son partenariat avec le secteur privé, Valenseine exploite pour le compte d'UPM Chapelle Darblay, un centre de "contrôle qualité et gestion d'un stock tournant" de journaux, magazines, prospectus, représentant pour l'année 2014, 65 047 tonnes. Le chiffre d'affaires lié à cette activité est de 549 665 € HT.

En 2014, les recettes apportées par Valenseine au Smédar se sont élevées à 7 448 024 € HT.

SIGNATAIRE DU CONTRAT ÉCO-EMBALLAGES

Le Smédar est également signataire du contrat avec la société Éco-Emballages pour l'ensemble de ses adhérents et met en œuvre le programme de prévention des déchets proposé par l'Ademe, "Moins de déchets pour vivre Mieux", pour 94 communes de son périmètre.

606 918

HABITANTS

11 743

SACS DE COMPOST

19 146

TONNES DE COMPOST
EN VRAC VENDU

39 527

TONNES D'EMBALLAGES,
DE PAPIERS ET DE VERRE
COLLECTÉS

498 614

TONNES DE DÉCHETS
TRAITÉS

103 830

MWh D'ÉLECTRICITÉ
VENDUE

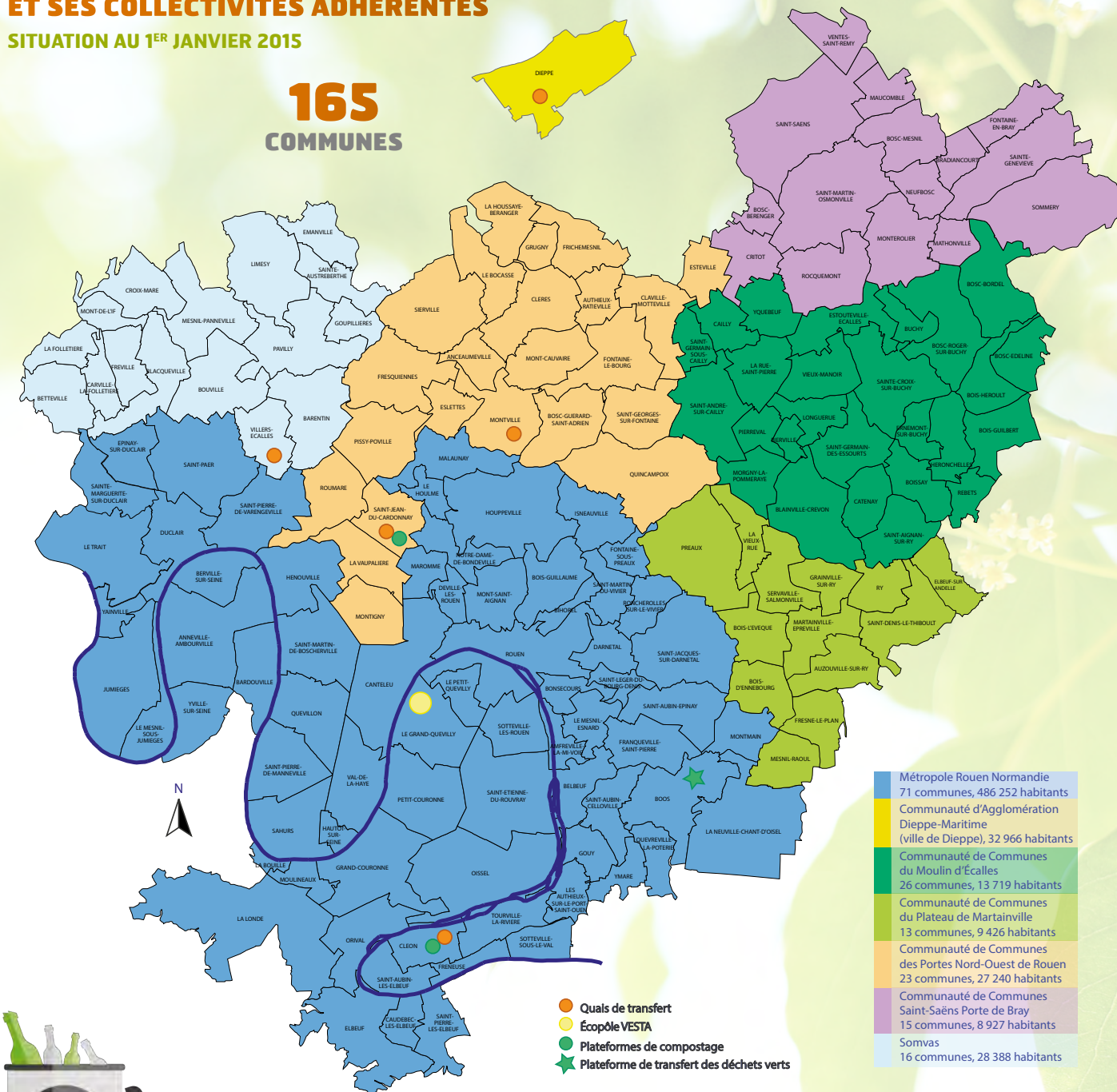
63 486

MWth DE CHALEUR LIVRÉE

LE SMÉDAR ET SES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

SITUATION AU 1^{ER} JANVIER 2015

165
COMMUNES



LES OBJECTIFS 2014-2020

Le Smédar, engagé depuis plusieurs années dans une politique volontariste de réduction et de valorisation des déchets, va poursuivre ses efforts en participant au programme "Territoires, zéro déchet, zéro gaspillage" proposé par le Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Les principaux axes sont :

1. éviter de produire des déchets par la prévention et le réemploi.
2. augmenter la valorisation matière des déchets (recyclage ou compostage).
3. valoriser en chaleur et en énergie les déchets ne pouvant être recyclés.
4. limiter au maximum le stockage des déchets par enfouissement.

ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ COMME FILS CONDUCTEURS

Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, les équipements du Smédar doivent satisfaire de nombreux critères pour pouvoir être opérationnels. Des dispositions que le syndicat intègre au quotidien et développe afin d'assurer un service public de qualité.

Situé à seulement quelques kilomètres du centre historique de Rouen, l'écopôle Vesta est un site industriel majeur pour les 165 communes adhérentes au Smédar. Sur ce site comme sur les plateformes de compostage et les quais de transfert, des milliers de tonnes de déchets sont chaque année valorisés en nouvelles ressources utilisées par les particuliers et les industriels, un exemple concret de l'économie circulaire, aujourd'hui plébiscitée par les pouvoirs publics.

LA PRÉVENTION DES RISQUES

Pour réaliser quotidiennement ses missions dans un environnement urbain, le Smédar doit avoir une parfaite connaissance des risques existants, liés à son activité, et anticiper l'éventuelle survenue d'un incident. La certification ISO 14 001, déjà entreprise il y a quelques années et aujourd'hui étendue à la majorité des sites du syndicat, en est une illustration concrète. Le système de management mis en place a conduit le Smédar à adapter certaines procédures internes liées à la sécurité et à la protection de l'environnement. Ainsi 18 audits internes ont été réalisés en 2014 afin de s'assurer de la bonne intégration des consignes par les agents.

L'ensemble de ce travail se poursuit désormais avec la constitution d'une politique de gestion et communication de crise. Face à la vitesse de propagation de l'information, à la défiance des publics, il apparaît en effet incontournable de mettre en place des systèmes de communication interne et externe adaptés, permettant d'améliorer la circulation de l'information et l'intervention des secours le cas échéant. À ce titre, un travail collaboratif est mené avec les sapeurs-pompiers de Seine-Maritime et la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement.

Tout cela permettra, le cas échéant, d'avoir des réflexes d'alerte car l'information et la réactivité des différents acteurs concernés sont capitales.



DES PISTES D'OPTIMISATION

Le Conseil scientifique du Smédar œuvre également dans le sens d'une optimisation de la gestion des déchets ménagers, de la sécurité et de la protection de l'environnement. Élus en 2014 pour une nouvelle mandature, les scientifiques, chercheurs, membres d'associations et élus locaux poursuivent le travail engagé. Le Conseil scientifique a pour mission d'être force de propositions, en s'appuyant sur les expériences et les connaissances de ses membres. Parmi les nouveaux venus, Laurent Ballant, maître de conférences à l'IUT de Rouen, est désormais le porte-parole d'un domaine qui n'était pas encore représenté jusqu'à présent : le génie chimique et le génie des procédés. Autre point majeur qui sera abordé : "la santé au travail", et notamment l'ergonomie des postes d'agents trieurs.

L'ENVIRONNEMENT AU QUOTIDIEN



1000 TONNES DE PLASTIQUE RECYCLÉ TRANSPORTÉES PAR BARGE

Le transport alternatif par voie fluviale est l'une des clauses du cahier des charges de l'appel d'offres du Smédar pour la reprise des plastiques "PET clairs". Ainsi, Valorplast, l'entreprise avec laquelle le Smédar et le Sevede (syndicat de traitement des déchets sur la région havraise), ont des contrats, affrète une fois par mois une barge mutualisée pour les deux syndicats. Celle-ci navigue jusqu'à Limay, où les balles de plastique sont déchargées pour être acheminées chez France Plastique Recyclage (Groupement SITA-PAPREC). Pour le Smédar, cela représente un chargement annuel d'environ 1000 tonnes.

LE SMÉDAR AGIT POUR L'ÉCO-MOBILITÉ !

Deux véhicules électriques, une Zoé et une Kangoo (Renault), ont récemment été achetés afin de renouveler une partie du parc automobile du syndicat. Deux bornes de recharge ont été aménagées sur le parking du siège et sont disponibles en permanence.

Cet investissement concrétise la volonté du Smédar de développer les transports écologiques, illustrée également par d'autres actions menées pour les 230 agents de la collectivité : inscription sur la plateforme covoiturage76 ou encore signature d'un plan de déplacement entreprise, permettant la prise en charge à hauteur de 50 % des coûts d'abonnement de transports en commun.

LA DÉMATÉRIALISATION DES DOCUMENTS SE GÉNÉRALISE

Initiée en 2010 avec l'acquisition d'un nouveau logiciel de gestion financière, la dématérialisation des documents se généralise au sein du Smédar. Déjà opérationnelle pour les bons de commande et les factures, avec visa électronique, elle s'appliquera prochainement à l'ensemble des pièces comptables et des pièces justificatives, grâce un système de parapheur électronique. Un travail en collaboration avec la trésorerie est en cours à ce sujet.

Par ailleurs, les délibérations et les courriers reçus seront rapidement dématérialisés.



UNE COMMUNICATION DIVERSIFIÉE

Quotidiennement, le Smédar mène des actions de communication afin de réduire la production de déchets et améliorer le tri sélectif.

Si les rencontres sur le terrain sont privilégiées, il est impératif de diversifier les moyens de communication en développant de nouvelles approches pour toucher le plus grand nombre de citoyens.

Il n'est pas toujours facile pour un habitant de se repérer parmi les multiples filières de collecte et de traitement des déchets. En plus du tri des papiers et des emballages recyclables, débuté dans les années 1990, se sont ajoutées des collectes spécifiques pour les déchets verts, les piles, les équipements électriques et électroniques, et plus récemment les textiles, les meubles et les déchets dangereux. L'objectif du service communication est double : rendre accessible au plus grand nombre ces informations "techniques" et amener progressivement les habitants à orienter leurs déchets dans la bonne filière.

RÉPONDRE AUX BESOINS DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Le Smédar accompagne les projets visant à améliorer la collecte sélective. À Dieppe, des bornes à tri ont été installées progressivement près des immeubles des quartiers du Val Duel, de Neuville-lès-Dieppe, et plus récemment dans l'éco-quartier du Val d'Arquet. Les habitants en ont été informés par courrier puis directement par les assistants de communication de proximité du Smédar à l'occasion d'opérations de "porte-à-porte". Un bel exemple de collaboration entre la ville, la communauté d'agglomération, les bailleurs sociaux et le Smédar.



ÊTRE AU PLUS PROCHE DES CITOYENS

En avril 2014, à l'occasion de la semaine du développement durable, le Smédar lançait sa page Facebook. Partager des informations pratiques en s'appuyant sur les réseaux sociaux, un pari gagné puisqu'un an après, la page professionnelle compte plus de 1000 abonnés. Un compte twitter a également été créé.

Mieux comprendre les attentes des habitants pour apporter une information la plus adaptée possible en fonction du contexte, telle est l'ambition du Smédar. Autre exemple de cette démarche de sensibilisation "sur mesure" : le nombre important d'actions de communication de proximité menées sur l'ensemble du territoire, notamment dans les écoles.

ACTIONS DE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ EN 2014

	Nombre d'actions	Nombre de contacts
Animations "jeune public" (scolaires et centres de loisirs)	572	13 876
Animations auprès d'associations, de publics relais, d'organismes de formation ou d'établissements spécialisés, sur les marchés...	58	1 924
Porte-à-porte (entretien à domicile auprès des habitants)	20	1 870
Visites d'équipements	155	3 735
Manifestations, stands d'information	43	8 624
Total	848	30 029

FORTE AFFLUENCE SUR LE SITE "SMEDAR.FR"

Objet d'une refonte de la page d'accueil, le site a enregistré une augmentation de 25,8 % du nombre de connexions et une hausse de 25,07 % du nombre de pages vues (168 987 sur l'année 2014).

Une nouvelle application a également été intégrée : "mesdechets.smedar.fr" elle permet de géolocaliser les points de collecte (colonnes d'apport volontaire et déchetteries) les plus proches du domicile ou du lieu de travail du trieur.

LA PÉDAGOGIE PAR LE JEU

Apprendre en s'amusant, c'est possible. Et quand on s'adresse à des enfants, la mise en pratique par des ateliers interactifs est certainement le meilleur moyen pour faire passer les messages. Ainsi, de nouveaux ateliers éducatifs ont été conçus et créés par le Smédar : "D'hier à aujourd'hui" a pour objectif de mesurer l'évolution de la quantité de déchets générés depuis le milieu du XX^e siècle. L'atelier "super'flux" vise quant à lui à mieux comprendre les impacts environnementaux liés aux achats courants et à se questionner sur nos besoins. Quels produits sont nécessaires, et quels sont ceux dont on pourrait se passer ? Enfin, certains jeux déjà existants ont été revisités et adaptés au contexte territorial.



Des outils numériques pour vous informer !

L'application "mes déchets"

Découvrez l'application de géolocalisation des points de collecte proches de chez vous : conteneurs, déchetteries...

Trier devient plus facile !

mesdechets.smedar.fr

Des solutions pour tous les déchets : emballages et papiers, verre, déchets de jardin, déchets dangereux, encombrants, déchets électriques et électroniques...

Le Smédar sur Facebook !
(smedar.official)

- Jeux, quiz,
- Astuces pour mieux trier, composter et réduire ses déchets
- Conseils de jardinage "durable"
- Ateliers "brico-recycle" pour les enfants
- Actualités sur le Smédar...

DES SUPPORTS DE COMMUNICATION COMPLÉMENTAIRES

- ➔ Distribution postale, trois fois par an, d'une lettre d'information intitulée "Détri'Astuces" auprès des 270 000 foyers du périmètre du Smédar (sept éditions soit une par collectivité adhérente) ;
- ➔ Campagnes d'affichage : sur les bus de la Métropole Rouen Normandie, sur les camions de collecte des déchets de Dieppe. La diffusion des affiches est également relayée par les 165 mairies ;
- ➔ Des spots radio sur les ondes d'NRJ, Chérie FM et Nostalgie ;
- ➔ De nombreux articles dans la presse écrite ;
- ➔ Publiereportages dans divers magazines ;
- ➔ Édition de plaquettes et de guides distribués lors des manifestations ;
- ➔ Des courriers personnalisés accompagnés d'un guide de tri pour les nouveaux habitants.



OBJECTIF PRÉVENTION

Alors qu'au niveau national, le gouvernement dévoilait son plan de prévention des déchets 2014-2020, le Smédar entamait la quatrième année de mise en œuvre d'un programme local de réduction des déchets, en partenariat avec les collectivités adhérentes et l'ADEME.

Développement du compostage individuel et collectif, expérimentations de nouvelles pratiques, avec des foyers volontaires (bokashi, green cones et poules), mobilisation d'établissements scolaires et accentuation des actions de sensibilisation de la population (consommation responsable, lutte contre le gaspillage alimentaire et prévention des déchets dangereux) ; voici les actions menées en 2014 pour modifier durablement les comportements des habitants et réduire la production de déchets ménagers de plus de 7 % en cinq ans. Le programme de prévention adopté en 2009 par le Smédar et cinq collectivités adhérentes, a mobilisé un total de 75 000 habitants.

ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT

- ➔ Deux journaux intitulés "Moins de déchets pour vivre mieux" ont été diffusés en 2014 avec le Détri'Astuces, la lettre d'information du Smédar ;
- ➔ 25 articles sur la thématique "prévention" sur le site web du Smédar et sur sa page Facebook ;
- ➔ Guide "anti-gaspi" : conseils pour lutter contre le gaspillage alimentaire ;
- ➔ Guide "RÉduire, c'est AGIR" : éco-gestes reprenant les "3R" de Réduire, Réutiliser et Recycler ;
- ➔ Guide des déchets dangereux : informations sur la collecte en déchetteries des Déchets Diffus Spécifiques ;
- ➔ Livret "Brico-recyclo" : activités de réutilisation créative pour les enfants ;
- ➔ Guides d'utilisation "Green Cone", "Bokashi" et "Poules au tri" ;
- ➔ Guide de compostage domestique réédité ;
- ➔ Deux nouvelles lettres "Je composte" adressées aux possesseurs d'un composteur.

DE NOUVELLES ANIMATIONS ÉVÉNEMENTIELLES

Présent sur de nombreuses manifestations, le Smédar innove dans sa façon d'approcher la population afin de les sensibiliser à la problématique de la prévention des déchets. Les ateliers de fabrication de produits ménagers naturels ont reçu un très bon accueil des participants. Tous ont retenu le message : moins d'emballages et moins de produits chimiques nocifs pour la santé et l'environnement ! Autre animation très appréciée, celle proposée en centre-ville de Rouen à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets. "Dosez mieux pour gaspiller moins", c'est le nom donné à cette activité ludique qui propose aux passants de trouver le juste dosage de pâtes, riz, lentilles et autres féculents... un challenge pas toujours si facile à relever !



LE COMPOSTAGE : RETOUR D'EXPÉRIENCES

En 2014, plus de 2 000 composteurs ont été distribués, ce qui fait un total de 4 824 depuis le début de l'opération. Ce sont plus de 1 300 tonnes de déchets qui n'ont pas été collectés par le service public puisque traités directement à domicile. Le Smédar a réalisé une enquête de satisfaction auprès des foyers ayant acquis un composteur. C'est un succès puisque 74,7 % des personnes interrogées confirment sortir moins souvent leur poubelle d'ordures ménagères. Et le compost obtenu s'avère de bonne qualité. Seuls 12,8 % des sondés le trouvent en effet, "pas" ou "peu" satisfaisant. L'occasion de leur rappeler l'importance que revêtent la diversification des apports et l'aération régulière du compost afin d'apporter de l'oxygène et améliorer ainsi la décomposition.

RÉCRÉ : RÉDUCTION COMPOSTAGE ET RECYCLAGE À L'ÉCOLE

Pour la quatrième année consécutive, cette opération a été proposée à six écoles primaires. Et pour la première fois, ce projet d'accompagnement pédagogique s'est clôturé par une exposition originale. Transformer la salle d'accueil des visiteurs du centre de tri en un musée dédié à la réutilisation des déchets ? Un pari ambitieux pour le Smédar qui a convié plus de 500 enfants à découvrir les travaux d'élèves et les créations de trois artistes professionnels. Au total, une quinzaine d'œuvres très variées interpellaient les enfants sur la notion de réutilisation des déchets. Entre la réutilisation, le recyclage et l'art, il n'y a qu'un pas !



LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Proposée dans un premier temps dans le cadre de la loi sur la transition énergétique, la lutte contre le gaspillage alimentaire dans la grande distribution s'est concrétisée en été 2015 par la signature d'une convention d'engagement volontaire. D'ici juillet 2016, les enseignes de plus de 400 m² pourront travailler en partenariat avec des associations caritatives pour organiser le don des invendus alimentaires.



LE RECYCLAGE EN AUGMENTATION

Réalisée en porte-à-porte ou en apport volontaire selon les secteurs, la collecte sélective des déchets recyclables est opérationnelle sur l'ensemble du périmètre du Smédar. En 2014, grâce au geste de tri des habitants, 39 526,89 tonnes d'emballages, de papiers et de verre ont été transformées en nouvelles matières premières.



Alors que l'Union européenne fixe aux États membres un objectif commun de 50 % de recyclage en 2020, les collectivités sont à l'œuvre afin d'inciter les habitants à augmenter les quantités de déchets recyclables triés.

Depuis sa création, le Smédar, signataire du contrat Éco-Emballages, assiste les collectivités adhérentes pour la mise en œuvre des dispositifs de collecte et sensibilise les habitants dans le cadre d'une politique de communication de proximité ambitieuse. Ainsi, entre 2002 et 2014, la quantité de déchets réceptionnés au centre de tri a augmenté de plus de 30 %.

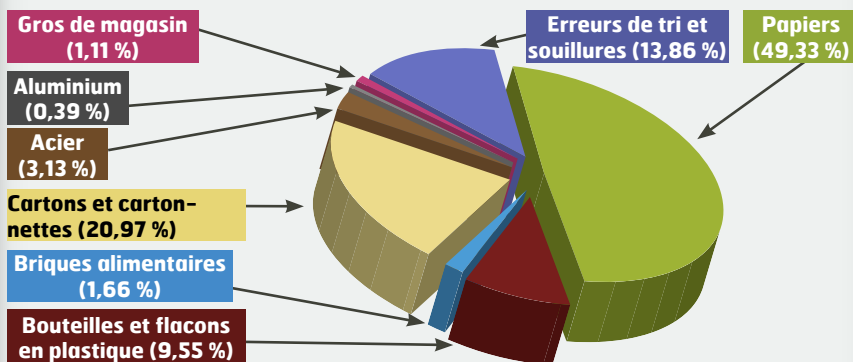
DES PERFORMANCES DE TRI EN AUGMENTATION

Plus précisément, pour l'année 2014, cinq des sept collectivités adhérentes au Smédar ont vu leurs performances de tri s'améliorer par rapport à 2013, parmi lesquelles la Communauté d'agglomération Dieppe-Maritime (ville de Dieppe) : +9,24 %. L'augmentation des tonnages est par ailleurs limitée par la réduction continue du poids des emballages commercialisés par les industriels, toujours plus légers.

Au total, 26 029,16 tonnes d'emballages et de papiers ont été réceptionnées au centre de tri et 13 497,73 tonnes de verre acheminées vers une plateforme de transit, avant d'être envoyées vers l'usine de recyclage.

Composé à 49,33 % de papiers, le gisement de déchets accueillis au centre de tri comprend également 13,86 % d'erreurs de tri et de souillures. Ce taux est en stagnation par rapport à l'année 2013.

26 029,16 TONNES DE DÉCHETS RECYCLABLES TRIÉS EN 2014 DONT :



ET 13 497,73 TONNES DE VERRE



LE PROCÉDÉ D’AFFINAGE

L’affinage des déchets recyclables, tel qu’il est réalisé au centre de tri du Smédar, permet d’atteindre un niveau de performance très élevé : 9 tonnes chaque heure.

Toutefois, le centre de tri pourrait être modernisé rapidement et accroître ainsi sa productivité. Le Smédar a en effet répondu à un appel à projet d’Éco-Emballages pour étendre les consignes de tri à tous les déchets plastiques.

À ce jour, les déchets réceptionnés dans le hall de déchargement font tout d’abord l’objet d’un contrôle qualité.

Un ouvrier de sacs déchiquette les sacs servant à la collecte et déverse les déchets en vrac sur le premier tapis. Ils pénètrent dans la cabine de pré-tri où les grands cartons, les films plastiques et les premiers refus sont extraits.

Un “trommel”, cylindre avec des mailles de différents diamètres, permet ensuite de séparer les déchets recyclables en quatre flux distincts selon leur volume.

Dans la continuité, un crible à étoiles sépare les corps creux (bouteilles, canettes, boîtes...) des corps plats (journaux...).

Le tri opéré ensuite par les agents dans la grande cabine est réalisé en négatif, c’est-à-dire que les plus petits flux (cartons, briques alimentaires et refus) sont extraits, laissant ainsi sur le tapis les flux les plus importants (journaux magazines ou bouteilles et flacons en plastique).

La séparation de l’acier est réalisée avec un tapis magnétique, appelé “overband”, et celle de l’aluminium au moyen d’un séparateur à courant de Foucault.

La différenciation entre les plastiques en PET clair ou foncé et ceux en PEHD se fait automatiquement grâce à un capteur infrarouge qui analyse instantanément la densité du matériau.

Enfin, une presse à balles compacte les déchets, au préalable stockés dans des alvéoles dédiées, avant acheminement vers les filières de recyclage.



13 497,73 TONNES DE VERRE RECYCLÉES

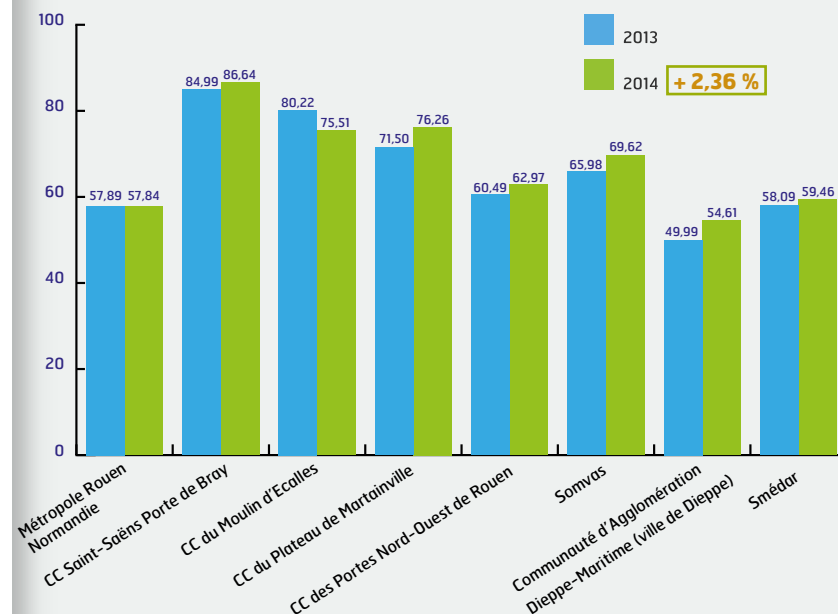
Recyclé à 100 % et à l’infini, le verre collecté est acheminé vers la plateforme de transit de Saint-Jean-du-Cardonnay afin d’être regroupé, puis rechargé dans des camions de transport pour rejoindre l’usine de recyclage, située près du Havre.

Les performances de tri s’échelonnent de 21 à 41,68 kg par an et par habitant en 2014.

DÉCHETS RECYCLABLES, COÛTS ET RECETTES 2014

Dépenses dont	6 054 K€	Recettes dont	6 755 K€
Charges de transport	200	Traitement	72
Charge de traitement (tri et affinage)	3 562	Ventes / Valorisation	2 258
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	1 530	Soutiens des éco-organismes	4 150
Charges de financement	762	Recettes diverses	275
Tonnages traités (verre inclus)		39 527 t.	
Coût à la tonne (dépenses / tonnages)		153,16 €	

QUANTITÉS DE DÉCHETS RECYCLABLES COLLECTÉS PAR COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES EN 2014 (en kg/hbt/an, hors erreurs et souillures)



Ces données sont à moduler dans l’interprétation selon le type d’habitat

TRIER POUR ÉCONOMISER

Bénéfique pour l'environnement grâce aux économies de ressources naturelles, le tri des déchets permet également de réduire les dépenses pour les collectivités puisque le Smédar maintient depuis 2012, un tarif de traitement pour les déchets recyclables à 0 € par tonne.

50 % des déchets ménagers sont recyclables, mais seulement 20 % sont triés sélectivement. Une marge de progression existe ! À ce titre, le Smédar propose depuis 2012 une politique tarifaire incitative afin d'encourager les habitants et les collectivités adhérentes à se mobiliser.



DES RECETTES INDEXÉES SUR LES PERFORMANCES DE TRI

Signé le 27 juillet 2011, entre le Smédar et la société agréée Eco-Emballages pour une durée de six ans, le "barème E" prévoit le versement de soutiens financiers aux collectivités (3,35 millions d'euros en 2014), variables en fonction des performances de tri des habitants. Additionnés aux recettes de la vente des matériaux, l'ensemble compense les charges de transport et de traitement du centre de tri, ainsi que les charges fonctionnelles affectées à ce centre de coûts. En 2014, le produit de la vente des matériaux s'est ainsi élevé à 2,4 millions d'euros. Toutes ces recettes pourraient toutefois être encore plus élevées si les performances étaient supérieures.

Par ailleurs, l'éco-organisme EcoFolio a reversé au Smédar des soutiens à la valorisation, pour chaque tonne de papiers recyclés. Le montant perçu en 2014 correspond aux performances de l'année 2013. Créé en 2006, EcoFolio a pour objectif de collecter auprès des émetteurs d'imprimés papiers une contribution destinée à réduire les coûts de prise en charge pour les collectivités. Agréé par les pouvoirs publics au début de l'année 2007, l'éco-organisme fonctionne sur le principe de la "REP", Responsabilité Élargie du Producteur.

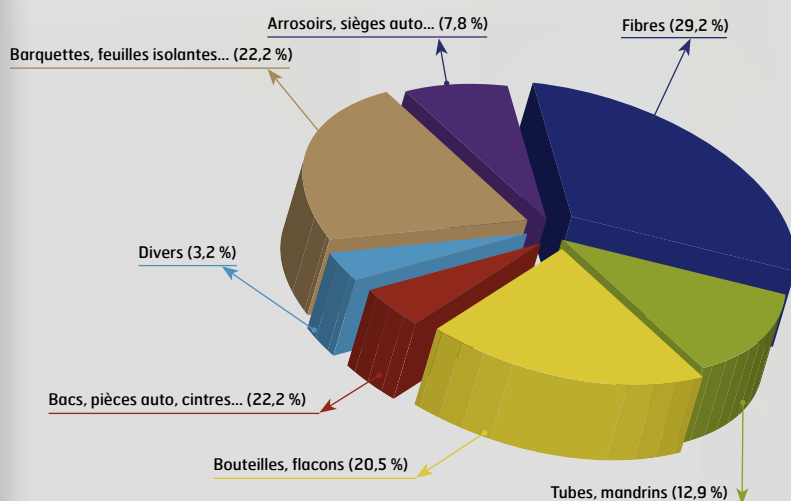
LES SOUTIENS ÉCO-EMBALLAGES EN 2014

	SCS (€ H.T.)	SPR (€ H.T.)	TOTAL (€ H.T.)
Acier (dont acier issu des mâchefers)	118 764,93	13 545,77	132 310,70
Aluminium (dont aluminium issu des mâchefers)	33 029,97	4 373,37	37 403,34
Cartons	972 018,14	249 055,63	1 221 073,77
Briques alimentaires	66 226,59	16 968,93	83 195,52
Flaconnages plastiques	1 308 026,09	335 149,37	1 643 175,46
Verre	185 499,02	47 529,54	233 028,56
Total	2 683 564,74	666 622,61	3 350 187,35

(SCS = Soutiens aux Collectes Sélectives / SPR = Soutien à la Performance de Recyclage).
Les montants indiqués dans ce tableau sont provisoires. Ils sont fournis à titre indicatif, dans l'attente du décompte définitif réalisé par Eco-Emballages.



DÉBOUCHÉS DES BALLES DE PLASTIQUE RECYCLABLE DU SMÉDAR EN 2014 (SOURCE VALORPLAST)



DES VISITEURS SATISFAITS !

99,4 % de visiteurs satisfaits ou très satisfaits, tel est le bilan des questionnaires distribués après chaque visite au centre de tri. En 2014, 3 735 adultes et enfants ont été accueillis dans les locaux du Smédar, pour des visites riches en enseignements. Ils ont découvert les coulisses du tri et du recyclage et notamment l'importance du respect des consignes de tri pour assurer la qualité de travail des agents.

LES RECETTES ISSUES DE LA VENTE DES MATÉRIAUX RECYCLABLES EN 2014

PAPIER

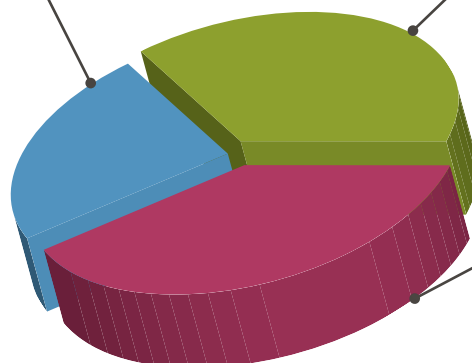
Tonnage : 7 311,92
Prix de reprise : 69,57 (€ H.T./ tonne)*
Recette annuelle : 508 675,92 € H.T.

VERRE

Tonnage : 13 398,94
Prix de reprise : 22,45 (€ H.T./ tonne)*
Recette annuelle : 300 836,20 € H.T.

LES FILIÈRES DE RECYCLAGE EN 2014

- Papiers : UPM Kymmene Chapelle Darblay (76)
- Acier, Aluminium : Norval (76)
- Cartons : Veolia (76)
- Plastiques : Valorplast (92)
- Verre : Occidental Sea Glass (76)
- Briques alimentaires : Revipac (75)
- Gros de magasin : Erport (76) ; GDE Normandie (76) ; CDI Normandie (76)



CARTON, ACIER, ALUMINIUM, PLASTIQUE ET BRIQUES ALIMENTAIRES ISSUS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE + ACIER ET ALUMINIUM EXTRAITS DES MÂCHEFERS

Tonnage : 14 006,82
Prix de reprise :
 Prix variables en fonction des matériaux
Recette annuelle : 1 556 766,94 € H.T.

* Le prix de reprise calculé est une moyenne pondérée sur l'année entière.

UNE ANNÉE EXCEPTIONNELLE POUR L'ACTIVITÉ COMPOSTAGE

L'année 2014 aura été marquée par une **augmentation sans précédent de la quantité de déchets verts collectés en porte-à-porte et dans les déchetteries. En cause, les conditions météorologiques favorables à la croissance des végétaux.**

Alors que les déchets "ménagers" subissent une baisse régulière des quantités produites, grâce notamment aux efforts réalisés par les habitants, les déchets de jardin ont, eux, très fortement augmenté au cours de l'année 2014 : + 12,71 % par rapport à l'année 2013 !

2 PLATEFORMES DE COMPOSTAGE

Opéré sur les plateformes de Saint-Jean-du-Cardonnay et de Cléon, le compostage des déchets a été assuré dans le strict respect des conditions définies dans les arrêtés d'exploitation des deux sites. Le surplus réceptionné a en effet été pris en charge par des prestataires extérieurs titulaires du marché de sous-traitance attribué par le Smédar.

Au terme d'un procédé désormais bien rodé, les déchets verts (tontes de gazon, feuilles, branchages, tailles de haies...) sont décomposés et transformés en compost, revendu aux particuliers, en sacs ou en vrac, ainsi qu'aux agriculteurs, qui l'utilisent afin de nourrir les terres de culture.

Six à huit semaines suffisent pour obtenir le produit final, durant lesquelles s'enchaînent les étapes de broyage, de maturation, de fermentation (accélérée grâce aux retournements réguliers des andains) et de criblage.



LES DÉCHETS VERTS RÉCEPTIONNÉS (EN TONNES)

	2012	2013	2014	Variation 2013/2014
Déchets verts des habitants	56 878,06	59 358,14	66 900,23	+12,71 %
Déchets verts des services techniques, des entreprises et des associations	7 916,49	8 762,67	8 855,15	+1,06 %
Tontes de gazon collectées en déchetteries	/	469,48	138,26	-70,55 %
TOTAL	64 794,65	68 590,29	75 893,64	+10,65 %



VALENSEINE, LES DÉCHETS VERTS EN 2014

		Chiffre d'affaires H.T.
Apports de déchets verts (Secteur professionnel)	3 297,80 tonnes	131 754 €
Vente de sacs de 50 litres de compost	11 743 sacs	32 091 €
Vente de vrac de compost 0-10, 0-25/30 mm	19 145,85 tonnes	89 041 €
Commercialisation du "bois énergie"	3 183,78 tonnes	70 931 €

UN NOUVEAU PROCÉDÉ EN TEST POUR VALORISER LA BIOMASSE

Avec l'essor des chaufferies biomasse ces dernières années dans la région, un nouveau marché s'est ouvert pour le Smédar et Valenseine. Les déchets verts, d'ordinaire utilisés pour la production de compost, pourraient également permettre de produire de la biomasse, recherchée par les exploitants de chaufferies.

Avant d'envisager tout lancement de nouvelle filière, le service Exploitation a procédé en 2014 à une série de tests, avec un crible loué pour l'occasion. Objectif : extraire la biomasse valorisable, à un haut niveau de qualité, en amont de la fermentation. Les collectes de déchets verts réceptionnées au cours d'une semaine ont été broyées puis criblées. Le refus de crible l'a également été.

Les tests réalisés semblent apporter un produit d'une qualité nettement supérieure à ce qui était obtenu précédemment. Le bois est bien épuré des fines. Une réflexion est en cours afin d'étudier les possibilités de développement.

Par ailleurs, la valorisation des tontes de gazon, séparées par les usagers à la déchetterie de Montville, se poursuit. Le Smédar a prolongé d'une année l'expérimentation, menée avec un agriculteur partenaire, qui alimente ainsi une unité de méthanisation et produit de l'électricité grâce au gaz que génère la fermentation de la matière.



RÉFECTION DES CHALETS À SAINT-JEAN-DU-CARDONNAY

Afin d'améliorer les conditions de travail des agents de la plateforme et du quai de transfert de Saint-Jean-du-Cardonnay, le service Maîtrise d'œuvre / Travaux a entrepris une importante réfection des chalets : remise à neuf des douches des sanitaires et rénovation des toitures.

DÉCHETS VERTS, COÛTS ET RECETTES 2014

Dépenses dont	3 753 K€	Recettes dont	3 420 K€
Charges de transport	766	Traitement	3 300
Charges de traitement (compostage)	1 633	Ventes / Valorisation	84
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	998	Recettes diverses	36
Charges de financement	356		
Tonnages traités		75 894 T.	
Coût à la tonne (dépenses / tonnages)		49,45 €	

RECONNAISSEZ- VOUS CETTE PLANTE ?

La Renouée du Japon est une espèce invasive, très compétitive par rapport aux autres plantes, qu'il est compliqué d'éliminer. Interdite dans les sacs et les bennes dédiés à la collecte des déchets verts, celle-ci doit être déterrée, avec ses rhizomes, puis disposée dans des sacs envoyés à l'incinération. Une communication sur ce sujet a été réalisée en 2014 sur les réseaux sociaux du Smédar et un guide sera prochainement disponible.



UN TRAITEMENT ADAPTÉ À LA COMPOSITION DES DÉCHETS

L'unité de valorisation énergétique, principal équipement de l'écopôle Vesta, a valorisé en énergie thermique et électrique, **324 782 tonnes de déchets en 2014.**

L'incinération des déchets est une technique permettant une réduction rapide du volume de déchets, particulièrement adaptée aux déchets ménagers non recyclables et aux déchets industriels banals. Depuis sa création, l'unité de valorisation Vesta joue pleinement ce rôle. Présentant une composition très hétérogène, les ordures ménagères sont composées d'eau et de matières inertes, organiques et combustibles.

1 000 TONNES DE DÉCHETS PAR JOUR

Chaque jour, près de 200 camions se succèdent dans le hall de déchargement et vident leur contenu dans la fosse. Qu'ils arrivent des quais de transfert ou des ruelles du centre-ville de Rouen, les chauffeurs suivent les étapes : enregistrement, pesée, contrôle de la radioactivité et déchargement. Près de mille tonnes de déchets sont quotidiennement apportées, avant d'être incinérées à plus de 850°C. Après traitement thermique, la masse des déchets est ainsi réduite de 75 % et le volume de 90 %.

Il ne reste après la combustion que seulement 25 % des déchets, amenés à devenir, après traitement et une période de maturation, des mâchefers valorisables en sous-couche routière ou en remblai. 66 524 tonnes de mâchefers ont été produites et revendues par Valenseine en 2014.



VALENSEINE, COMMERCIALISATION DU MÂCHEFER EN 2014

Tonnage	Chiffre d'affaires H.T.
66 523,94	154 403 €

UNE AIRE DE LAVAGE POUR LES DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS

3 377 tonnes de déchets d'activités de soins ont également été valorisés en 2014 au sein de l'unité. Accueillis séparément, dans une zone aménagée spécifiquement, ils sont acheminés jusqu'aux trémies des fours, sans aucune manipulation par les agents du site. Des conteneurs adaptés au procédé de réception sont mis à disposition des établissements hospitaliers. Ces déchets sont incinérés dans les 24 heures suivant leur réception.

Afin d'améliorer les conditions d'accueil des véhicules de transport des déchets d'activités de soins, le Smédar a entrepris en 2014 la réalisation d'une aire de lavage pour désinfecter l'intérieur des camions.



REJETS ATMOSPHÉRIQUES DE DIOXINES ET FURANNES EN 2014 (EN NG I-TEQ/NM³)

Ligne 1		Ligne 2		Ligne 3		Seuil (**)
1 ^{ère} campagne	2 ^e campagne	1 ^{ère} campagne	2 ^e campagne	1 ^{ère} campagne	2 ^e campagne	--
0,040	<0,0041	<0,005	<0,0037	<0,004	<0,0043	0,1000

(**) : Seuil fixé par l'arrêté préfectoral du 06/06/2013 concernant la DAE de Vesta

DE NOUVEAUX ANALYSEURS POUR MESURER LES REJETS

Une attention particulière est portée au traitement des fumées. Chacune des trois lignes d'incinération est équipée d'un électrofiltre, dédié à la collecte des cendres volantes. Un adsorbeur et un filtre à manches, placés dans le prolongement, permettent l'épuration des dioxines-furannes, des métaux lourds et des gaz acides. Enfin, une tour catalytique opère la réduction des oxydes d'azote.

Des capteurs, placés dans les conduits d'échappement des fumées, enregistrent en continu les émissions atmosphériques. Ils sont associés à des analyseurs Carbone Organique Total (COT), valeur référence qui réunit toutes les combinaisons de carbone, dont le CO₂. Il est ainsi démontré que l'incinération des déchets émet moins de gaz à effet de serre que l'enfouissement en décharge.

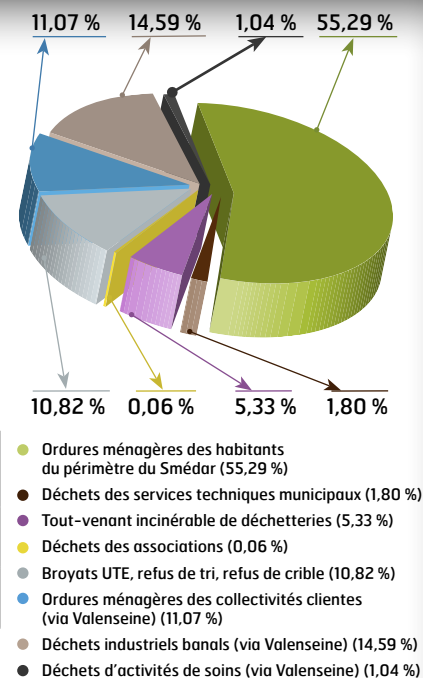
Depuis le mois de décembre, un nouveau système automatique de mesure en continu des rejets d'ammoniaque (NH₃) est opérationnel sur chaque ligne de traitement des fumées.



RÉPARTITION DES APPORTS À L'UVE VESTA EN 2014 (EN TONNES)

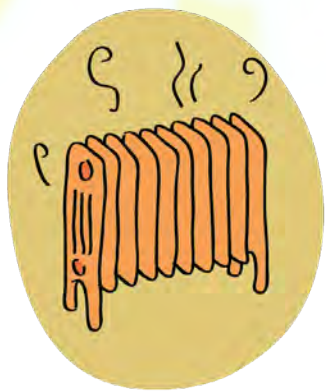
Ordures ménagères des habitants du périmètre du Smédar	179 578,38 t.	
Déchets des services techniques municipaux	5 837,53 t.	
Tout-venant incinérable de déchetteries	17 336,88 t.	
Déchets des associations	181,48 t.	
Broyats UTE, refus de tri, refus de crible	35 133,55 t.	
Ordures ménagères des collectivités clientes (via Valenseine)	35 961,06 t.	2 968 700 €
Déchets industriels banals (via Valenseine)	47 376,16 t.	3 543 681 €
Déchets d'activités de soins (via Valenseine)	3 376,80 t.	1 084 726 €
Total	324 781,84 t.	

Valenseine
Chiffre
d'affaires H.T.



DE LA CHALEUR ET DE L'ÉLECTRICITÉ GRÂCE AUX DÉCHETS

Avec la production d'électricité et de chaleur qu'elle permet de réaliser, l'unité de valorisation énergétique donne un second souffle aux déchets ménagers non recyclables.



100 000 habitants alimentés en électricité et 10 000 logements chauffés chaque année, tels sont les bénéfices énergétiques de la valorisation des déchets non recyclables : ordures ménagères, déchets industriels banals et déchets d'activités de soins.

UNE ÉNERGIE DURABLE

Solution alternative à l'enfouissement des déchets en centre de stockage, l'incinération permet de produire des calories utilisées pour la production de vapeur haute pression. Dirigé vers le groupe turbo-alternateur de l'usine, l'essentiel de la vapeur est exploité pour la production d'électricité.

Une partie de la vapeur acheminée vers la turbine existante est soutirée et envoyée vers une Station Thermique Process (STP), créée au sein même de l'unité existante. La turbine étant déjà équipée d'une extraction contrôlée, la récupération de la vapeur moyenne pression est facilement opérée à 6 bars et 190°C.

En 2014, le produit de la recette électrique s'est élevé à 5 773 K€ (pour 103 830 MWh vendus à EDF) et celui de la recette de la vente de chaleur à 1 818 K€ (pour 63 486 MWh livrés aux clients du Smédar), soit un total de recettes énergétiques de 7 591 K€.

Le réseau de chaleur "Vésuve", apporte ainsi une énergie durable et à moindre coût aux clients du Smédar, qui économisent chaque année des quantités importantes de fioul et de gaz, pour un bénéfice environnemental de 8 000 tonnes équivalent pétrole et 14 000 tonnes équivalent CO₂.

BUDGET ANNEXE DU RÉSEAU DE CHALEUR

Un budget annexe a été créé le 1^{er} juillet 2010, destiné à rendre compte de tous les mouvements financiers et comptables liés à la construction puis à l'exploitation d'un réseau de chaleur sur le territoire des communes de Petit-Quevilly et Grand-Quevilly.

Il enregistre pour l'année 2014 un résultat final inférieur aux prévisions initiales du Smédar, compte tenu des conditions météorologiques mesurées au cours de l'hiver. Les températures ont en effet été clémentes et par conséquent, la consommation d'énergie des clients du Smédar s'en est trouvée réduite, suivant la tendance nationale (baisse de la consommation d'électricité de 8 % au mois de janvier et de 10 % au mois de février 2014 ; baisse de 22 % de la consommation de gaz au cours de la même période).

COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU RÉSEAU DE CHALEUR

RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

	Réalisé
Recettes	2 370 487,26
Dépenses	2 626 472,09
Résultat de l'exercice	-255 984,83
Résultat antérieur	0,00
Résultat final	-255 984,83

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT

	Réalisé
Recettes	19 988,16
Dépenses	1 244 487,15
Résultat de l'exercice	-1 224 498,99
Résultat antérieur	-616 957,92
Résultat final	-1 841 456,91

Reports

Recettes	1 700 640,00
Dépenses	219 959,00
Solde des reports	1 480 681,00

Solde global à financer	-360 775,91
--------------------------------	--------------------

Résultat global	-616 760,74
------------------------	--------------------

INCINÉRABLES, COÛTS ET RECETTES 2014

Dépenses dont	38 532 K€	Recettes dont	38 883 K€
Charges de transport	2 066	Traitement	27 861
Charges de traitement (incinération)	22 118	Ventes / Valorisation	8 247
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	4 930	Soutiens des éco-organismes	1 015
Charges de financement	9 418	Recettes diverses	1 760
Tonnages traités		324 782 T.	
Coût à la tonne (dépenses / tonnages)		118,64 €	

“VÉSUVE” S’ÉTEND VERS LE LYCÉE VAL DE SEINE

Après avoir finalisé les travaux pour les villes de Petit-Quevilly et de Grand-Quevilly ainsi que Quevilly Habitat et la piscine de Grand-Quevilly, le Smédar a entrepris un nouveau chantier en 2014 : le raccordement au réseau de chaleur “Vésuve” du lycée Val de Seine (Région Haute-Normandie). L’ensemble des bâtiments sont désormais chauffés grâce aux calories apportées par l’incinération des déchets réalisée dans l’unité Vesta. La puissance maximum fournie s’élève à 1140 kW.

LE CONTRÔLE DES ÉCHANGEURS DU RÉSEAU DE CHALEUR

Un contrôle des trois échangeurs de la station principale du réseau de chaleur “Vésuve” est opéré tous les 40 mois par un bureau indépendant, comme le précise la réglementation. Il s’agit notamment de vérifier l’état des tubulures, qui se trouvent dans l’échangeur.



LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE DU SMÉDAR EN CHIFFRES

103 830 MWh d’électricité vendus

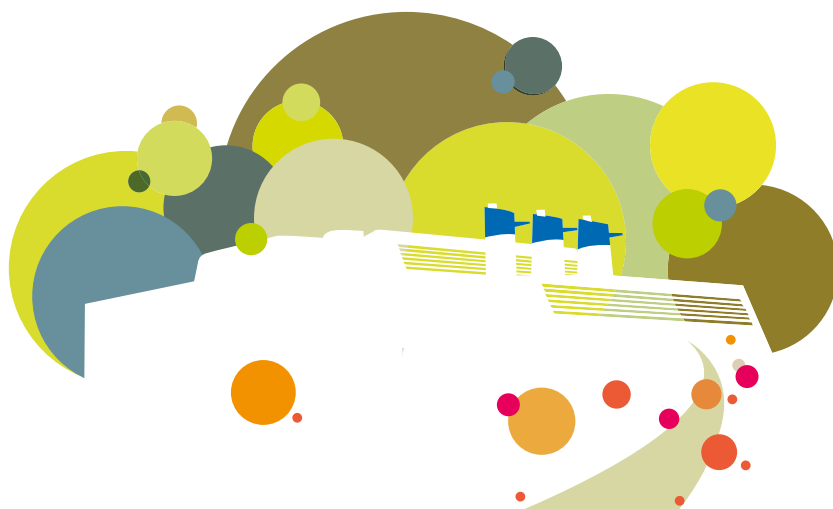
63 486 MWth de chaleur livrés

23 km de tuyaux pour alimenter les sous-stations des clients du Smédar du réseau de chaleur

1500 m³ d’eau, avec une température de départ atteignant 110 °C

1 turbine d’une puissance de 32 mégawatts pour la production d’électricité

37, soit le nombre d’éoliennes nécessaires pour une production d’électricité équivalente à celle de l’ UVE Vesta



LES AUTRES FILIÈRES DE TRAITEMENT

Dans le secteur des déchets, l'activité qui a connu un développement notable ces dernières années est le tri des déchets faisant l'objet d'une REP (Responsabilité Élargie du Producteur). La conséquence directe : une augmentation du volume de déchets apportés en déchetteries.

Points de départ de multiples filières de valorisation, les 22 déchetteries situées sur le territoire du Smédar collectent des déchets variés : encombrants, déchets verts, gravats, déchets d'ameublement, déchets spécifiques, déchets d'équipements électriques et électroniques... et pour beaucoup d'entre eux, un éco-organisme est chargé de leur récupération et s'assure de leur valorisation dans les meilleures conditions économiques et environnementales du moment.

LES FILIÈRES "REP" PRÉSENTES EN DÉCHETTERIES

Produits	Date de mise en œuvre de la REP	Nom de l'éco-organisme
Piles et accumulateurs portables	1 ^{er} janvier 2001	Corepile
Pneumatiques	1 ^{er} mars 2004	Aliapur
Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	15 novembre 2006	Eco-systèmes et Recylum (pour les lampes)
Textiles, Linge de maison et Chaussures	1 ^{er} janvier 2007	Eco-TLC
Meubles	31 décembre 2012	Eco-mobilier
Déchets Diffus Spécifiques	9 avril 2013	Eco-DDS



VALENSEINE, LES APPORTS DE GRAVATS ET DE DÉCHETS NON INCINÉRABLES EN 2014

Quantité	Chiffre d'affaires H.T.
799,93 tonnes	69 917 €

LES DÉCHETS DES DÉCHETTERIES EN 2014 (EN TONNES)

Déchets verts	28 477,89
Tout-venant incinérable	17 336,88
Tout-venant non directement incinérable	25 170,50
Gravats	26 311,44
Pneumatiques	167,50
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	663,29
Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	399,77
Amiante	198,29

GRAVATS, COÛTS ET RECETTES 2014

Dépenses dont	1 078 K€	Recettes dont	532 K€
Charges de transport	811	Traitement	527
Charges de traitement (stockage)	55	Ventes / Valorisation	/
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	201	Soutiens	/
Charges de financement	11	Recettes diverses	5
Tonnages traités	28 327 T*.		
Coût à la tonne (dépenses / tonnages)	38,06 €		

* Y compris gravats des services techniques, des entreprises et des associations.

GARDIEN DE DÉCHETTERIE, UN MÉTIER QUI ÉVOLUE

Nouveaux flux, nouvelle organisation dans les déchetteries... Pour guider et orienter l'utilisateur, le gardien occupe une place importante dans le bon fonctionnement de l'équipement. Afin de l'aider à présenter les nouvelles consignes aux habitants, le Smédar publie régulièrement des documents d'informations disponibles en déchetterie : le tri des déchets électriques et électroniques, le guide des déchets spécifiques, les modalités de réception des déchets amiantés (voir encadré). En complément, le syndicat organise régulièrement des formations, comme ce fut le cas pour la filière des "déchets spécifiques".

DES BÉNÉFICES ENVIRONNEMENTAUX GRÂCE AU TRI DES PNEUS USAGÉS ET DES APPAREILS ÉLECTROMÉNAGERS

Le Smédar a reçu un certificat d'économies environnementales pour le recyclage des pneumatiques. Ce dernier indique que cette collecte spécifique a permis d'économiser l'équivalent de 1 911 514 litres d'eau, 132 886 litres de diesel et 1 502 634 kWh d'électricité.

En contrat avec Éco-systèmes pour la valorisation des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) pour quatre déchetteries de son périmètre, le Smédar et ses collectivités adhérentes ont valorisé 50 549 appareils en 2014, soit 4,9 kg/habitant/an. C'est une évolution de + 8,3 % par rapport à l'année précédente.

Ainsi, 399,77 tonnes de réfrigérateurs, télévisions, micro-ondes ou autres appareils électroniques ont été collectés séparément et ont permis de valoriser notamment 171 tonnes de ferraille, 78 tonnes de plastique et 34 tonnes de métaux. Une économie équivalente à 489 barils de pétrole brut et 247 tonnes de CO₂ émises dans l'atmosphère.



COLLECTE EXPÉRIMENTALE DES DÉCHETS AMIANTÉS

Sur la déchetterie de Villers-Ecalles, exploitée par le Smédar pour le compte du Somvas, un nouveau système d'accueil de déchets amiantés a été mis en place. Alors que la grande majorité des déchetteries n'acceptent pas ce type de déchet, le Smédar et le Somvas ont souhaité proposer ce service aux ménages, tout en respectant la législation en vigueur. Déposé obligatoirement dans un sac en plastique étanche, le déchet amianté est identifié à l'aide d'un adhésif spécifique fourni par le gardien. Pour informer et sensibiliser les usagers, des affiches et des guides ont également été édités.

Notons néanmoins que ce service est ouvert aux seuls habitants du Somvas.

DÉCHETS NON INCINÉRABLES, COÛTS ET RECETTES 2014 (ENCOMBRANTS, TOUT-VENANT...)

Dépenses dont	4 289 K€	Recettes dont	5 561 K€
Charges de transport	1 115	Traitement	4 041
Charges de traitement (tri, incinération ou stockage)	2 104	Ventes / Valorisation	925
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	872	Soutiens	559
Charges de financement	198	Recettes diverses	36
Tonnages traités	32 771 T.		
Coût à la tonne (dépenses / tonnages)	130,88 €		

DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES, COÛTS ET RECETTES 2014

Dépenses dont	255 K€	Recettes dont	301 K€
Charges de transport	/	Traitement	223
Charges de traitement (valorisation matière)	158	Ventes / Valorisation	/
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	38	Soutiens	35
Charges de financement	59	Recettes diverses	43
Tonnages traités (hors tonnages pris en charge directement par Éco-DDS)	357 T.		
Coût à la tonne (dépenses / tonnages)	714,28 €		

LE TRANSPORT ET LA PESÉE

Quais de transfert, déchetteries, près de 25 sites, auxquels s'ajoute l'écopôle Vesta, collectent ou réceptionnent des déchets. En 2014, le Smédar a ainsi effectué les rotations afin d'assurer le transfert vers les sites de traitement.

Le territoire du Smédar est maillé de nombreux sites dédiés à la collecte des déchets. Tout d'abord, les 22 déchetteries exploitées par les collectivités adhérentes (mis à part celle de Villers-Ecalles, qui est exploitée par le Smédar). Elles permettent aux habitants de venir déposer leurs déchets spécifiques ou encombrants, sur des plages horaires très souples. Puis cinq quais de transfert, situés à Cléon, Dieppe, Montville, Saint-Jean-du-Cardonnay et Villers-Ecalles, qui regroupent les collectes de déchets (ordures ménagères et déchets recyclables essentiellement), des communes les plus éloignées. À ceux-ci s'ajoute le site de transfert de végétaux situé à Boos.

Pour être valorisés, les déchets doivent être transportés vers les équipements adaptés. C'est la mission du service transport, qui emploie 12 personnes, dont 9 chauffeurs.

TRANSPORT, COÛTS ET RECETTES 2014

Dépenses dont	5 476 K€	Recettes dont	5 361 K€
Charges directes (marchés, régie)	2 832	Redevances	5 043
Charges fonctionnelles (structure, maintenance, sécurité, communication)	2 560	Recettes diverses	318
Charges de financement	84		



QUANTITÉS DE DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS SUR LES QUAIS DE TRANSFERT EN 2014 (EN TONNES)

	Cléon	Montville	Saint-Jean-du-Cardonnay	Villers-Ecalles	Boos	Dieppe
Ordures ménagères	17 572,14	12 168,64	3,54	8 336,08	/	12 370,16
Déchets recyclables	5 475,12	1 679,86	9 954,26	1 455,84	/	/
Déchets verts	15 902,83*	322,24	42 053,52*	/	10 950,80	/
Autres (incinérables entreprises, services techniques, des déchetteries...)	10 448,70	2 074,70	22 576,58	2 611,05	/	698,60
Total	49 398,79	16 245,44	74 587,90	12 402,97	10 950,80	13 068,76

* Les tonnages de déchets verts réceptionnés à Saint-Jean-du-Cardonnay et à Cléon sont directement déversés sur les plateformes de compostage.



DES FICHES EN SEPT LANGUES POUR LES CHAUFFEURS ÉTRANGERS

Alors que des chauffeurs routiers étrangers sont régulièrement accueillis sur l'écopôle Vesta pour les enlèvements de matériaux, le Smédar a réalisé des fiches synthétiques présentant les règles de sécurité à respecter pour la circulation et le chargement des emballages, en sept langues étrangères. Celles-ci sont très appréciées des interlocuteurs concernés.

LE TRANSPORT EN RÉGIE

Le service transport est doté de huit véhicules à bras hydraulique (six camions de 26 tonnes et deux camions de 32 tonnes équipés d'une grue), de trois tracteurs routiers de 19 tonnes, d'une remorque à benne, de six remorques à fond mouvant, de deux remorques travaux publics pour le transfert des gravats et de quatre semi-compactrices.

Le Smédar a ainsi réalisé 7 000 rotations en régie en 2014. Parmi celles-ci, 550 ont notamment concerné les quais de transfert. Un semi-remorque plein du Smédar transporte l'équivalent de 2,5 bennes à ordures ménagères.

7 SECONDES POUR UNE PESÉE

Arrivés sur les sites (Écopôle Vesta, quais de transfert, plateformes de compostage...), les camions sont systématiquement orientés vers les ponts de pesée. En 2014, 118 289 pesées ont été enregistrées par les agents. Tous les ponts sont connectés à une borne de contrôle d'accès, qui assure la gestion centralisée des données. Véritablement interactif, le système permet aux chauffeurs de gagner du temps et d'éviter toute erreur de saisie. Une pesée classique est ainsi effectuée en moins de 7 secondes. Ces données sont utilisées pour la facturation.



LES REPRÉSENTANTS ÉLUS

Le Smédar est un syndicat mixte. À ce titre, il est administré par un Comité Syndical, composé de 64 membres.

Les conseils municipaux des 165 communes qui composent le périmètre du Smédar nomment des délégués destinés à siéger au sein de la métropole, la communauté d'agglomération, la communauté de communes ou du syndicat délégataire de la compétence "déchets".

Ces membres réunis élisent ensuite les délégués qui vont siéger au sein du Smédar auquel ils ont transféré la compétence de traitement des déchets (tout en conservant la collecte).

Ces élus forment le Comité Syndical du Smédar et élisent parmi eux :

- ➔ Le président,
- ➔ Les 14 vice-présidents,
- ➔ Les 17 membres du Bureau,
- ➔ Les membres des commissions techniques,
- ➔ Les membres de la commission d'appel d'offres.

Élu par ses pairs le 21 mai 2014, Patrice Dupray est le Président du Smédar. Renouvelé à l'occasion des dernières élections, son mandat est d'une durée de six ans.

COMPOSITION DU BUREAU ET DU COMITÉ DU SMÉDAR

SITUATION EN SEPTEMBRE 2015.

LE PRÉSIDENT



Patrice DUPRAY
Métropole Rouen Normandie

LES VICE-PRÉSIDENTS DU SMÉDAR



1- Roland MARUT
Métropole Rouen Normandie
Finances



2- Alain ROUSSEL
Métropole Rouen Normandie
Présidence de la Commission d'appel d'offres, suivi de l'UVE et du centre de tri



3- André DELESTRE
Métropole Rouen Normandie
Présidence du Comité technique et du CHSCT. Suivi des formations et des transports



4- Julien LAUREAU
Métropole Rouen Normandie
Quais de transfert et déchets verts



5- Jean-Michel BEREGOVY
Métropole Rouen Normandie
Suivi du conseil scientifique et des certifications



6- Marie-Agnès LALLIER
Métropole Rouen Normandie
Suivi du plan départemental des déchets et des apports



7- François LE GALLO
Métropole Rouen Normandie
Suivi des travaux et du foncier



8- Jean-Paul CRESSY
Métropole Rouen Normandie
Réseau de chaleur



9- Michel SAUMON
SOMVAS
Réduction à la source des déchets et relations avec les collectivités adhérentes (hors Métropole Rouen Normandie)



10- David FONTAINE
Métropole Rouen Normandie
Suivi des relations avec Amorce et le CNR. Relations avec l'Université de Rouen



11- Christian LECERF
Métropole Rouen Normandie
Suivi de la qualité et de la vente des mâchefers. Étude du projet de mise en balles des déchets



12- Patrick CHABERT
Métropole Rouen Normandie
Suivi du fonctionnement de l'UTE et des éco-organismes (hors Éco-Emballages)



13- Martial OBIN
Métropole Rouen Normandie
Suivi du contrat Éco-Emballages et de la Commission de suivi des sites



14- Sébastien JUMEL
CA Dieppe-Maritime
Chargé des relations avec la communauté d'agglomération Dieppe-Maritime

LES MEMBRES DU BUREAU

➔ Stéphane BARRÉ	Métropole Rouen Normandie
➔ Jean-Pierre BREUGNOT	Métropole Rouen Normandie
➔ Jean-Pierre CARPENTIER	CC du Moulin d'Écalles
➔ Marie-Laure DUFOUR	CA Dieppe Maritime
➔ Jean-Pierre GAUTHIER	CC Saint-Saëns Porte de Bray
➔ Isabelle GAYET	Métropole Rouen Normandie
➔ Emmanuel GOSSE	CC du Plateau de Martainville
➔ Laurent GRELAUD	Métropole Rouen Normandie
➔ Pascal LE COUSIN	Métropole Rouen Normandie
➔ Jean-Guy LECOUEUX	Métropole Rouen Normandie
➔ Pascal LE NOÉ	Métropole Rouen Normandie
➔ Stéphane MARTOT	Métropole Rouen Normandie
➔ Christian POISSANT	CC Portes Nord-Ouest de Rouen
➔ Christine RAMBAUD	Métropole Rouen Normandie
➔ Gilbert RENARD	Métropole Rouen Normandie
➔ Franck ROGER	Métropole Rouen Normandie
➔ Patrick SIMON	Métropole Rouen Normandie

LES AUTRES MEMBRES DU COMITÉ

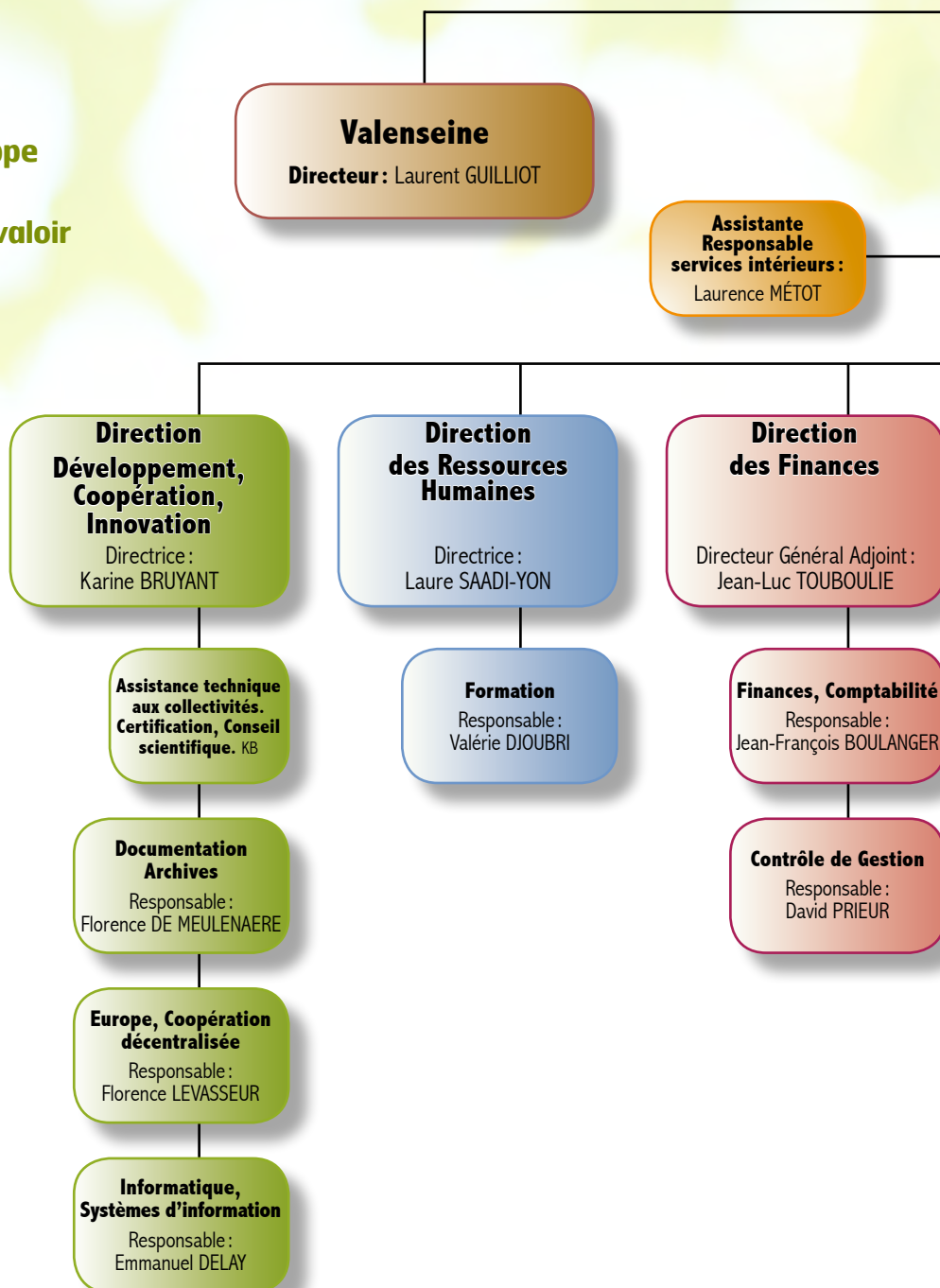
➔ Benoît ANQUETIN	Métropole Rouen Normandie
➔ Jean BAZIN	CA Dieppe Maritime
➔ Kader CHEKHEMANI	Métropole Rouen Normandie
➔ Jean-Jacques CROCHEMORE	Métropole Rouen Normandie
➔ Jean-Pierre DARDANNE	Métropole Rouen Normandie
➔ Patrice DESANGLOIS	Métropole Rouen Normandie
➔ Jean-Pierre GLARAN	Métropole Rouen Normandie
➔ Philippe GUILLIOT	Métropole Rouen Normandie
➔ Ludivine HARAUX-DORMESNIL	Métropole Rouen Normandie
➔ Jean-Pierre JAOUEN	Métropole Rouen Normandie
➔ Sandra JEANVOINE	CA Dieppe Maritime
➔ Thierry JOUENNE	Métropole Rouen Normandie
➔ Hélène KLEIN	Métropole Rouen Normandie
➔ Raphaëlle KREBILL	Métropole Rouen Normandie
➔ Martine L'HERNAULT	SOMVAS
➔ David LAMIRAY	Métropole Rouen Normandie

➔ Alain LANGLOIS	Métropole Rouen Normandie
➔ Gérard LETAILLEUR	Métropole Rouen Normandie
➔ Noël LEVILLAIN	Métropole Rouen Normandie
➔ Jacques MARUITTE	Métropole Rouen Normandie
➔ Joachim MOYSE	Métropole Rouen Normandie
➔ Jacques NIEL	CC Portes Nord-Ouest de Rouen
➔ Nicolas OCTAU	CC Portes Nord-Ouest de Rouen
➔ Alain OVIDE	Métropole Rouen Normandie
➔ Pierre PALENNE	CC du Moulin d'Écalles
➔ Danielle PIGNAT	Métropole Rouen Normandie
➔ Annick PLATE	Métropole Rouen Normandie
➔ Jean-Luc QUEVREMONT	SOMVAS
➔ Émilien SANCHEZ	Métropole Rouen Normandie
➔ Sylvaine SANTO	Métropole Rouen Normandie
➔ Martine TAILLANDIER	Métropole Rouen Normandie
➔ Prisca THELLIER	Métropole Rouen Normandie

L'ORGANIGRAMME DES SERVICES

Monsieur Christophe LANNIER a rejoint le Smédar en tant que Directeur Général des Services le 1^{er} janvier 2015.

Il succède ainsi à Monsieur Philippe LECAUDÉ, Directeur Général des Services depuis 2002, qui a fait valoir ses droits à la retraite.



PRÉSIDENT

Patrice DUPRAY

Cabinet du Président

Directeur : Sébastien LÉGER
Assistante : Brigitte JUSTIN

Directeur Général des Services

Christophe LANNIER

Direction Juridique

Directrice : Julie CARRON

Assemblées, Assurances

Responsable : Haimout BA

Juriste, Contrats et Contentieux

Responsable : Marie-Laure RIBES

Marchés

Responsable : Nadia DELIZY

Direction des Services Techniques et de l'Exploitation

Directeur : Éric MAUGER

Directeur Adjoint : Jean-Luc DUVAL

Centre de tri

Directeur : François PENNELIER

Sécurité Environnement

Responsable : Fabien CARON

Exploitation

Responsable : Julien DUPONT

Maîtrise d'œuvre Travaux

Responsable : Laurent QUENNEVILLE

Énergie

Responsable : Hervé MARQUAND

Direction de la Communication

Directrice : Armelle SICOT

Publications print/web

Responsable : Sébastien SELLIER

Éducation à l'environnement

Responsable : Laurent SCOT

Pénibilité Communication interne

Responsable : Marie-Hélène JEANNE

LE FINANCEMENT DU SERVICE

L'année 2014 est marquée par une réduction des tarifs de traitement des déchets incinérables pour les collectivités adhérentes, permise par la création du réseau de chaleur. Par ailleurs, toutes ont à nouveau bénéficié de la gratuité du traitement des déchets ménagers recyclables.

NB : Tous les montants indiqués dans ce chapitre s'entendent hors taxes.



DU POINT DE VUE FINANCIER, LES POINTS PARTICULIERS À RETENIR POUR L'ANNÉE 2014 SONT :

- ➔ Une évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement du compte administratif 2014 très limitée par rapport à 2013 (en dehors des mouvements financiers exceptionnellement enregistrés dans chacun des deux exercices).
- ➔ La réduction des tarifs de traitement des déchets incinérables d'un montant de 1 € par tonne, permise par l'impact positif attendu de la mise en place du réseau de chaleur en terme de recette énergétique.
- ➔ Une baisse du produit de la vente des matériaux, liée à une conjoncture économique défavorable.
- ➔ L'introduction des soutiens de l'éco-organisme Éco-Mobilier dans les comptes de l'exercice 2014.
- ➔ Une évolution de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes pour l'ensemble des déchets, en fonction de l'inflation constatée au cours de l'année 2012.
- ➔ Une augmentation générale de l'ensemble des tarifs sur la base d'un taux de 1 %.

ÉVOLUTION DES RECETTES

Le traitement et la valorisation des déchets sont financés en quasi-totalité par les redevances d'exploitation versées par les collectivités adhérentes au Smédar et par les recettes provenant de la SEM Valenseine.

Les tarifs sont établis de façon à prendre en compte le coût des différents services.

Les coûts de transfert bénéficient d'une mutualisation. À l'exception de Dieppe, toutes les collectivités adhérentes paient le même tarif, quelle que soit la distance entre le lieu de dépôt (quai de transfert ou installation de traitement directement). Pour les déchets incinérables de la ville de Dieppe, un tarif spécifique a été introduit, prenant en compte leur coût de traitement et de transfert.

Dans le cadre du contrat signé avec la société Éco-Emballages, la valorisation des déchets recyclables génère des recettes complémentaires, appelées "les soutiens".

Le budget de l'exercice 2014 enregistre le versement du solde des soutiens dus au titre de l'année antérieure (826 K€) et d'acomptes versés sur les soutiens estimés au titre de l'année 2014 (4 453 K€). Le montant total et définitif des soutiens à recevoir n'est connu que durant l'exercice suivant.

L'incinération des déchets sur l'UVE génère une recette électrique et également, depuis fin 2013, une recette liée à la production de chaleur. La première correspond à la vente à EDF de l'électricité produite sur le site et la deuxième à la facturation de la chaleur fournie à la régie de distribution exploitée par le Smédar. Ces deux recettes sont perçues directement par l'exploitant (SNVE) et constituent la base de la recette énergétique garantie déduite de la redevance qui lui est versée par le Smédar.

DÉTAIL DES REDEVANCES DE TRAITEMENT EN 2014

Origine des déchets	Montant (K€ H.T.)	Part (en %)
Ordures ménagères, encombrants, déchets verts et gravats des adhérents Smédar (hors déchetteries)	18 560	54,11
D.A.S., incinérables, non-incinérables et gravats des entreprises, via Valenseine	4 277	12,47
Ordures ménagères extérieures via Valenseine	2 791	8,14
Déchets ménagers recyclables	0	0,00
Déchets des déchetteries	7 788	22,70
Incinérables, non-incinérables, déchets verts et gravats des services techniques	887	2,58
Total	34 303	100,00

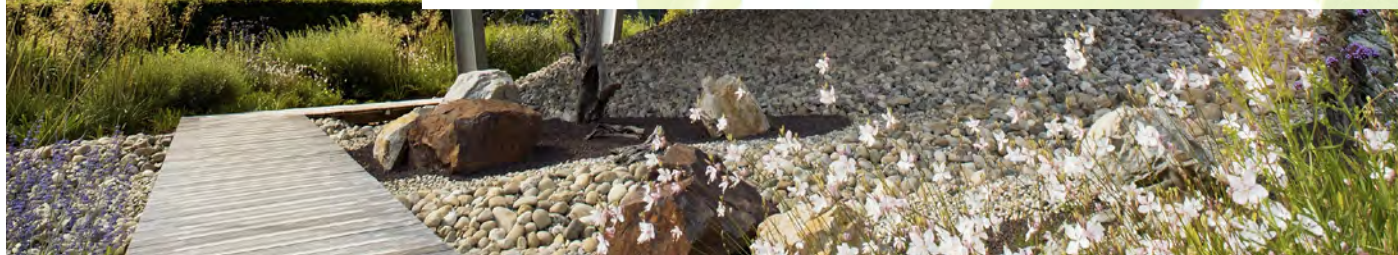


LES RECETTES ÉNERGÉTIQUES

En 2014, le produit de la recette électrique s'est élevé à **5 773 K€** et celui de la recette de la vente de chaleur à **1 818 K€**, soit un total de recette énergétique de **7 591 K€**.

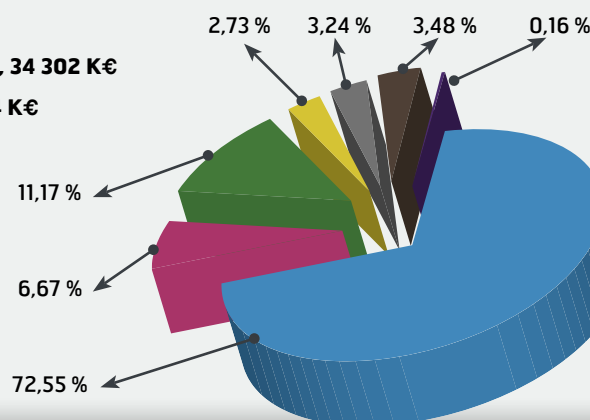
LES PARTICULARITÉS DE L'EXERCICE 2014 EN MATIÈRE DE RECETTES SE LIMITENT À :

- ➔ Une progression importante des dotations, subventions et participations (+1 237 K€), du fait de l'intégration de l'acompte du quatrième trimestre d'Éco-Emballages, qui était perçu auparavant sur l'exercice suivant (+764 K€) et de l'introduction des soutiens Éco-Mobilier sur l'exercice 2014 (+650 K€).
- ➔ Une progression de 666 K€ (+1,98 %) du produit global des redevances, qui s'élève à 34 303 K€ (33 637 K€ en 2013). En effet, malgré la baisse des redevances pour les déchets dangereux (-338 K€), désormais pris en charge par l'éco-organisme Éco-DDS, une hausse générale des autres redevances perçues est constatée en raison de la progression des apports. Cela concerne notamment les déchets incinérables (via la SEM Valenseine) et les déchets verts, dont la progression des apports se confirme d'année en année.
- ➔ Une réduction des recettes issues de la vente des produits valorisables, affectant principalement l'acier et l'aluminium issus des collectes sélectives et extraits des mâchefers. Celles-ci s'élèvent à 3 154 K€ (3 453 K€ en 2013), ce qui représente une baisse de 299 K€ (-8,65 %).
- ➔ Une progression des remboursements des frais d'exploitation (+164 K€), principalement liée au remboursement de l'exercice 2014, des charges de personnel qui lui sont affectées par la régie du réseau chaleur.
- ➔ Une baisse importante des produits exceptionnels (-247 K€), qui s'explique principalement par le caractère limité des cessions en 2014. L'année 2013 enregistrait en effet les bénéfices de la revente du précédent siège du Smédar.
- ➔ Le total des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 47 282 K€, ce qui correspond à une diminution de 1,18 % par rapport à l'exercice 2013.



VENTILATION PAR NATURE DES RECETTES EN 2014

- Redevances de traitement (y compris recettes Valenseine), 34 302 K€
- Vente des matériaux (y compris recettes Valenseine), 3 154 K€
- Soutiens Éco-Emballages, 5 279 K€
- Subventions, 1 293 K€
- Remboursements et produits divers, 1 530 K€
- Impôts et taxes, 1 647 K€
- Produits exceptionnels, 77 K€



LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET L'INVESTISSEMENT

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 38 116 K€ en 2014, soit 1,6 % de moins par rapport à 2013. Les investissements réalisés ont permis essentiellement d'améliorer et d'optimiser le fonctionnement des outils existants.

Les charges de fonctionnement se caractérisent d'abord par un poids important des frais financiers liés à l'investissement initial réalisé pour la construction des sites de traitement, notamment de l'UVE (3 852 K€, soit 10,11 % des dépenses de fonctionnement).

Les charges d'exploitation du Smédar comprennent une part prépondérante de prestations de traitement et de transport confiées à des entreprises extérieures (14 682 K€, soit 38,52 % des dépenses de fonctionnement). En premier lieu, cela concerne l'exploitation de l'UVE : la SNVE est rémunérée par le règlement de redevances fixes ou variables (dans ce cas, elles sont fonction des quantités de déchets traitées).

D'autres contrats complètent les prestations effectuées directement par le Smédar. Il s'agit principalement du transport des déchets à partir des quais de transfert et des déchetteries vers les lieux de valorisation, du traitement des déchets dangereux des ménages et du stockage des déchets en CSDU.

La part des charges de personnel dans les dépenses de fonctionnement est donc relativement limitée (10 811 K€, soit 28,36 % des dépenses de fonctionnement).

CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE 2014 :

- ➔ Baisse des charges à caractère général (-494 K€), qui s'explique principalement par une maîtrise des dépenses et l'absence en 2014 de règlement d'un solde de prestations sur exercice antérieur de la SNVE, comme cela avait été le cas en 2013 et par la modération de l'évolution des autres charges :
 - Maîtrise continue des dépenses de gestion. Les crédits affectés au fonctionnement des services (fournitures, fluides, prestations diverses) sont également en régression (-1,54 %).
 - Faible évolution du montant des redevances au titre du marché d'exploitation de la SNVE (+0,14 %), la progression des tonnages traités étant neutralisée par l'évolution des révisions de marché.
 - Légère augmentation du montant des redevances versées dans le cadre des autres marchés d'exploitation (+1,53 %). Ceci s'explique par l'augmentation de la part des déchets verts traités sur des plateformes extérieures.
- ➔ Progression des autres charges de gestion (+641 K€), qui correspond principalement au reversement intégral des soutiens d'Eco-Mobilier aux collectivités adhérentes.
- ➔ Progression des reversements de fiscalité (+154 K€), essentiellement du fait de la hausse programmée de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (T.G.A.P.) et de l'extension de la taxe sur les activités polluantes.
- ➔ Évolution de 2,71 % des charges de personnel (+286 K€), résultant de la hausse des cotisations sociales (+4,74 %, principalement au titre des cotisations de retraites et d'assurances).
- ➔ Nouvelle réduction des frais financiers (-231 K€, soit -5,68 %), suite à la réduction de l'encours de la dette et au maintien du taux moyen des intérêts (à un bas niveau) réglés dans l'exercice.
- ➔ Une baisse des dépenses exceptionnelles (-820 K€) du fait de l'absence de versement d'une nouvelle avance au budget annexe du réseau de chaleur sur l'exercice 2014.



VENTILATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE EN 2014

Nature de la dépense	Montant (K€ H.T.)	Part (en %)
Personnel	10 811	28,36
Contrat SNVE	10 422	27,34
Contrat de traitement et transport	4 260	11,18
Charges diverses	4 640	12,17
Impôts et taxes	2 922	7,67
Reversements au profit de tiers	880	2,31
Frais financiers	3 852	10,11
Charges exceptionnelles	329	0,86
Total	38 116	100,00

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Pour l'exercice 2014, les dépenses d'investissement destinées au règlement des frais d'études, des acquisitions de biens ou de logiciels et enfin aux travaux de construction se sont élevées à 1 181 K€. Les dépenses engagées mais non soldées représentent 2 915 K€. Les dépenses totales s'élèvent donc à 4 096 K€.

Les opérations d'investissement de l'exercice correspondent essentiellement à des évolutions de l'outil de travail existant, à l'aménagement continu de l'organisation des sites en vue de leur adaptation aux nécessités du service ainsi qu'au renouvellement des équipements techniques utilisés. La ventilation des dépenses par grandes catégories d'équipements figure dans le tableau situé ci-dessous.

En ce qui concerne la dette, le montant de l'encours à la clôture de l'exercice s'élève à 99 005 K€ (pour 106 038 K€ à la fin de l'exercice 2013).

La dépense correspondant à l'amortissement courant de la dette s'établit à 7 033 K€. Aucun nouvel emprunt n'a été réalisé en 2014.



VENTILATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT EN 2014

Nature de la dépense	Réalisation (K€ H.T.)	Reports (K€ H.T.)	TOTAL (K€ H.T.)
Remboursement de la dette	7 033	0	7 033
Centre de tri et d'affinage	85	424	509
UVE	31	609	640
Unités de compostage	33	477	510
Quais de transfert	27	562	589
Transport	434	351	785
Le siège du Smédar	116	11	127
Autres équipements	456	481	937
Total	8 215	2 915	11 130

L'ÉQUILIBRE FINAL DU BUDGET

Les recettes et dépenses de fonctionnement pour l'exercice s'élevant respectivement à 48 946 226,88 € et 46 306 425,72 €, le résultat d'exploitation propre à l'exercice 2014 est donc de 2 639 801,16 €.

Après prise en compte du résultat reporté de 2013 (4 362 582,07 €), le résultat final s'établit à 7 002 383,23 € (contre 5 582 582,07 € en 2013).

Ce résultat final de fonctionnement (7 002 383,23 €) est reporté et repris au budget supplémentaire 2015.

ÉTAT DE LA DETTE : CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2014

Organisme prêteur	Montant (K€ HT.)	Part (en %)
Dexia C.L.F.	22 797	23,03
SFIL CAFIL	31 507	31,82
Caisse d'Épargne	22 721	22,95
Crédit Agricole H. N.	8 799	8,89
Crédit Agricole C.I.B.	8 463	8,55
Société Générale	4 718	4,76
Total	99 005	100,00



COMPTE ADMINISTRATIF 2014

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Charges générales	21 912 722,67
Charges de personnel	10 810 866,39
Charges diverses	1 211 610,96
Frais financiers	3 852 188,15
Charges exceptionnelles	329 136,37

Opérations réelles 38 116 524,54

Opérations d'ordre entre sections 8 189 901,18

Total section 46 306 425,72

RECETTES

Produits d'exploitation	37 804 487,77
Impôts et taxes	1 646 762,90
Subventions	6 571 899,39
Produits divers	730 808,66
Produits financiers	0,37
Produits exceptionnels	76 625,31
Atténuation de charges	451 002,92

Opérations réelles 47 281 587,32

Opérations d'ordre entre sections 1 664 639,56

Total section 48 946 226,88

Résultat de l'exercice 2 639 801,16

Résultat antérieur 4 362 582,07

RÉSULTAT À AFFECTER 7 002 383,23

Couverture résultat négatif 0,00

Autofinancement complémentaire 0,00

Résultat affecté global 0,00

Résultat reporté 7 002 383,23

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Amortissement de la dette	7 033 335,13
Immobilisations	1 181 906,13
Subventions	0,00
Avances	0,00

Opérations réelles 8 215 241,26

Opérations patrimoniales 532 064,79

Opérations d'ordre entre sections 1 664 639,56

Total section 10 411 945,61

RECETTES

Excédent capitalisé	1 220 000,00
Subventions	73 327,83
Autres	1 500,00

Opérations réelles 1 294 827,83

Opérations patrimoniales 532 064,79

Opérations d'ordre entre sections 8 189 901,18

Total section 10 016 793,80

Résultat de l'exercice -395 151,81

Résultat antérieur 4 942 234,99

Résultat cumulé 4 547 083,18

Reports en recettes 2 500,00

Reports en dépenses 2 914 582,57

Solde des reports - 2 912 082,57

Résultat final 1 635 000,61

LES PARTENAIRES DU SMÉDAR

Associations, collectivités, entreprises, le Smédar multiplie les partenariats afin d'exercer au mieux les missions qui lui sont confiées.

ADEME

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie est un établissement public qui participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

AIR NORMAND

Organisme d'observation et de surveillance de la qualité de l'air, partenaire du Smédar en ce qui concerne les études d'impact des rejets atmosphériques résultant de ses activités.

AMORCE

Amorce est une association selon la loi de 1901. C'est un lieu d'échanges et de propositions. Ses domaines d'activité sont les réseaux de chaleur, la gestion des déchets municipaux, et la gestion de l'énergie par les collectivités territoriales.

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

L'Association des Maires de France regroupe 35 967 maires et présidents de communautés en exercice, dans les communes des départements et territoires français, de métropole et d'outre-mer. L'association est administrée par un Bureau, composé de 36 membres. Elle conseille et informe sur l'ensemble des sujets de politique économique, sociale et culturelle.

ASSOCIATION PATRIMOINE ET MÉMOIRE DES CHANTIERS DE NORMANDIE

Le Smédar et l'association ont signé une convention de collaboration afin d'unir leurs efforts pour conserver, valoriser et développer la mémoire des Chantiers de Normandie sur le site Vesta.

CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE

Le Cercle national du recyclage est composé de collectivités locales, d'associations de consommateurs et de protection de l'environnement et d'organisations professionnelles. Il a pour objectif de promouvoir la collecte sélective des déchets ménagers et représente les adhérents dans un souci de défense de l'intérêt public.

CORIA

Le CORIA est une Unité Mixte de Recherche (UMR) rattachée à l'Institut d'Ingénierie et des Systèmes (INSIS) du CNRS, à l'Université de Rouen et à l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Rouen.

DREAL HAUTE-NORMANDIE (DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT)

La Dreal de Haute-Normandie est l'organisme qui exerce des missions de contrôle notamment dans les domaines du développement durable, de l'environnement et de l'énergie.

ÉCO-DDS

Éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifiques des ménages, agréé par les pouvoirs publics. Il est chargé d'organiser le fonctionnement de la filière : collecte, transport, valorisation et reversement des soutiens financiers aux collectivités.

ÉCO-EMBALLAGES

Éco-Emballages assiste les collectivités territoriales pour la mise en place de la collecte sélective. Depuis 1992, elle participe au financement des dépenses et reverse des soutiens pour chaque tonne de déchets recyclables collectée, triée et recyclée.

ÉCOFOLIO

ÉcoFolio est l'éco-organisme qui coordonne et finance le recyclage des papiers en France.

ÉCO-MOBILIER

Éco-mobilier est un éco-organisme à but non lucratif agréé, chargé de l'organisation de la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique.

ÉCO-SYSTÈMES

Éco-systèmes met en place et développe un dispositif opérationnel de collecte, de recyclage et de valorisation des déchets d'équipements électriques et électroniques, en partenariat avec les collectivités.

I-CIPEC : INTERNATIONAL CONFÉRENCE ON COMBUSTION, INCINÉRATION PYROLYSE AND ÉMISSIONS CONTROLS

L'I-Cipec organise une conférence bisannuelle sur les questions liées à l'incinération, à la combustion et au contrôle des polluants. Le Smédar fait partie de son conseil scientifique.

INSA – INSTITUTS NATIONAUX DES SCIENCES APPLIQUÉES

Les Insa ont pour missions fondamentales la formation initiale des ingénieurs, la recherche scientifique et technologique, la formation continue des ingénieurs et techniciens, la diffusion de la culture scientifique et technique.

ISWA – INTERNATIONAL SOLID WASTE ASSOCIATION

Association internationale qui a pour objet de promouvoir le développement durable. Ses membres (professionnels, entreprises, étudiants, collectivités...) proviennent du monde entier.

RECYLUM

Éco-organisme qui coordonne la collecte et le recyclage des lampes.

RÉSEAU IDEAL

Association de collectivités locales, créée en 1985, le réseau Ideal a pour vocation d'animer l'échange de savoir-faire entre les collectivités.

SNVE

La SNVE, Société normande de valorisation énergétique, est attributaire du marché d'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique Vesta à Grand-Quevilly.

UNIVERSITÉ DE ROUEN

L'Université de Rouen abrite 40 équipes de recherche (dont 16 associées au CNRS et à l'Inserm) regroupant plus de 1000 enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens.

VALENSEINE

Valenseine est la société d'économie mixte chargée de gérer les apports privés de déchets dans les différentes installations de traitement du Smédar, notamment de l'Unité de Valorisation Énergétique Vesta (apports de déchets industriels banals et de déchets d'activités de soins).

SUBVENTIONS

ADEME

Subvention accordée de 3 250 € pour le programme local de prévention des déchets 2014.

ÉCO-DDS

Soutien de 686 011,70 € pour l'année 2014.

ÉCO-EMBALLAGES

Soutien à la tonne triée et pour la valorisation énergétique de 5 279 003,92 € (prévisionnel) versés en 2014 pour l'année 2013.

ÉCOFOLIO

Soutien à la tonne de papier envoyée dans la filière de recyclage : 574 959,96 € versés en 2014 pour l'année 2013.

OCADEEE

Soutien perçu en 2014 pour la communication et la collecte en déchetterie des déchets d'équipements électriques et électroniques : 28 673,81 €.





SMÉDAR

40, boulevard de Stalingrad
CS 90 213
76121 Grand-Quevilly cedex
Tél. : 02 32 10 26 80
Fax : 02 32 10 26 81
E-mail : contact@smedar.fr
Site : www.smedar.fr

ISSN 2259-8510



Visitez le site internet
du smédar !



[www.facebook.com/
smedar.official](http://www.facebook.com/smedar.official)



@LeSmedar